



# Baisse du déficit : « un effet purement conjoncturel »

INTERVIEW. Conseiller maître à la Cour des comptes en disponibilité, François Ecalle analyse la réduction du déficit. Et martèle qu'« il n'y a pas de cagnotte ».

PROPOS RECUEILLIS MARC VIGNAUD

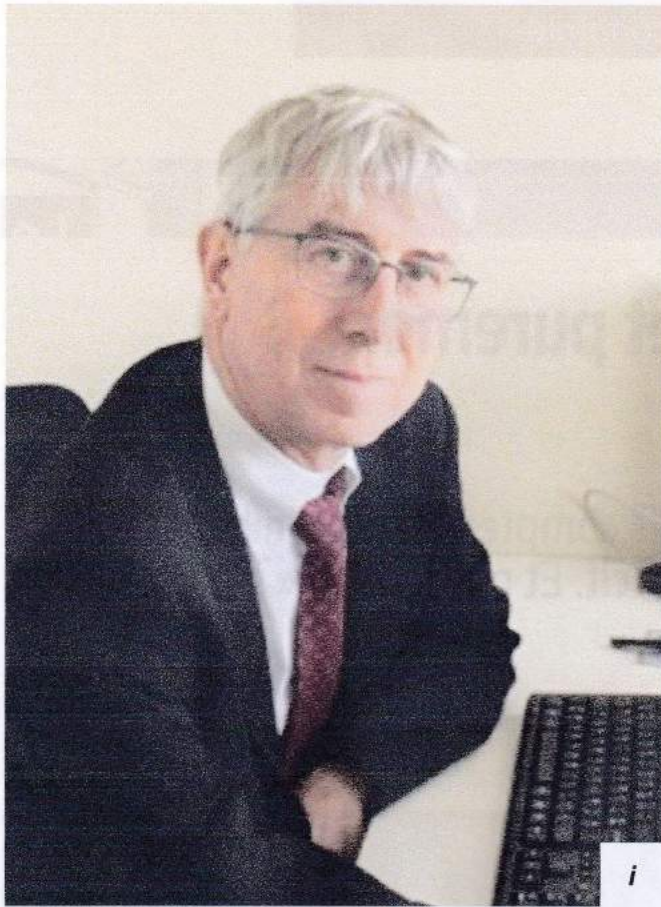
Publié le 26/03/2018 à 16:42 | [Le Point.fr](http://LePoint.fr)



Pour la première fois depuis 2007, le déficit public est repassé l'an dernier sous la barre des 3 % du PIB. Selon les chiffres rendus publics par l'Insee lundi matin, le trou entre les recettes et les dépenses publiques de la France s'est réduit à 2,6 % du PIB, soit 59,3 milliards d'euros, contre un objectif de 2,9 %. François Ecalle, expert des finances publiques et créateur du site spécialisé sur l'analyse des comptes publics [Fipeco](http://Fipeco), décrypte cette amélioration. Et explique pourquoi il faudrait, selon lui, affecter cette « bonne fortune fiscale » au désendettement.

**Le Point : Pourquoi le déficit public est-il meilleur que prévu ?**

**François Ecalle :** Il est meilleur que prévu alors que la croissance des dépenses publiques, de 2,5 %, est bien plus élevée que ce qui était prévu dans le projet de loi de finances initial de 2017, à



1,6 %, et même dans la prévision inscrite dans le projet de loi de finances de 2018, de 1,8 %. Elles ont finalement augmenté de 2,5 %. Cela résulte donc des recettes fiscales en forte augmentation. Cela ne vient pas tant de mesures nouvelles, qui sont de l'ordre de 2 milliards d'euros, que de ce que les spécialistes appellent « l'élasticité » des recettes fiscales : lorsque la croissance repart, celles-ci, et notamment celles issues de l'impôt sur les sociétés, sont souvent beaucoup plus réactives et augmentent plus vite que le PIB. Cet effet a aussi joué sur l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales puisque la masse salariale a progressé très vite, notamment grâce à la baisse du chômage. Mais c'est un effet purement conjoncturel. Symétriquement, quand la croissance chute, les recettes s'effondrent plus vite que le PIB, comme cela s'est produit en 2009, mais aussi en 2012 et en 2013.

**Lire aussi Déficit : la stratégie budgétaire du**

### **gouvernement renforcée**

**Comment expliquer un tel rebond des dépenses publiques par rapport à ce qui était annoncé ?**

Il y a un effet purement statistique. Le remboursement de la taxe sur les dividendes, annulée par le Conseil constitutionnel, a été comptabilisé comme une dépense publique. Cela explique pour 0,4 point le rebond des dépenses. Sans compter cet effet, les dépenses ont progressé de 2,1 %. Il y a aussi eu une hausse importante des dépenses d'investissement des collectivités locales, en lien avec le cycle électoral, plus importante que prévu. Elle a été très concentrée au dernier trimestre, ce qui explique que cela n'a pas été totalement pris en compte, même dans les prévisions du budget 2018.

**Le dernier budget de François Hollande actait donc un relâchement de l'effort sur la dépense publique...**

C'est ce que la Cour des comptes avait souligné dans son audit de juin. Le risque identifié sur les dépenses s'est matérialisé, sur la masse salariale de la fonction publique comme sur de nombreux autres domaines.

**Faut-il s'attendre à une nouvelle bonne surprise sur le déficit en 2018 ?**

C'est possible, car le surplus de recettes enregistré en 2017 va se retrouver en base en 2018, ce qui va mécaniquement faire baisser le déficit. D'autre part, l'hypothèse d'élasticité du gouvernement pour cette année est prudente. Tout cela est très bon, mais, encore une fois, c'est purement conjoncturel. Et il n'est pas sûr que le gouvernement tienne ses objectifs de maîtrise de la dépense publique cette année.

### Peut-on parler de « cagnotte » ou de bonne fortune fiscale selon l'expression du rapporteur général de la commission des Finances LREM, Joël Giraud ?

Sûrement pas quand on a une dette publique à 97 % du PIB. C'est absurde. Ce qu'on voit, c'est un effet purement conjoncturel de surréaction des recettes par rapport à la croissance. Il s'est passé exactement la même chose en 1999. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont augmenté plus que prévu. Ça s'est retourné en 2001, la cagnotte a disparu. Dès 2002, la France a demandé, avec l'Allemagne, une suspension de la procédure pour déficit excessif... Une fois encore, cette bonne nouvelle sur le déficit pourrait risquer d'encourager le gouvernement à augmenter les dépenses ou à baisser un peu plus les impôts. C'est ce qui se produit déjà avec l'annonce d'un geste pour 100 000 couples de retraités qui ont subi l'augmentation de la CSG, alors qu'il faudrait affecter l'intégralité de notre « bonne fortune » fiscale au désendettement.

## RECOMMANDÉS POUR VOUS



[Héritage : les révélations de la veuve d'Henri Salvador](#)



[Médias : Patrick Sabatier de retour avec « Avis de recherche »](#)



[Ferroviaire: le président béninois préfère la Chine à Bolloré et à son concurrent](#)

## CONTENUS SPONSORISÉS